

L3 privée hésitation matières

Par **xoxo**, le **14/07/2010** à **17:10**

bonjour!

je viens solliciter vos avis concernant le choix des matières en L3
dans ma fac on a le choix entre droit social, droit des sociétés, régime général des obligations, droit civil (régimes matrimoniaux)
sachant qu'on en prend 2 en TD, les 2 autres sont obligatoires, mais sans TD donc.

Je "pense" me destiner au métier d'huissier de justice. Cependant, je voudrais ne pas voir trop de portes se fermer au cas où je changerais d'avis.

je pensais donc prendre comme matières durant toute l'année:

1er semestre: avec TD droit des sociétés (droit commun), droit civil (régimes matrimoniaux).
Sans TD donc droit social et régime général des obligations. Puis, en "petites matières" : droit communautaire (c'est obligatoire) et histoire du droit privé.

2nd semestre: avec TD droit des sociétés (droit spécial), droit civil (successions).
Sans TD droit social et droit civil (famille), puis en petites matières libertés fondamentales (c'est obligatoire aussi) puis droit de la consommation.

Ce choix de matières vous semble t il cohérent?

Je vous remercie d'avance!

Par **crispou**, le **14/07/2010** à **21:49**

Bonjour !

Je n'y connais pas grand chose au métier d'huissier mais j'ai envie d'aider ! (image not found or type unknown)

Donc, j'ai regardé sur wiki le programme de l'examen d'huissier, et je n'ai pas vu de droit des successions, alors peut-être plutôt prendre droit de la famille en TD...

Et puis comme les intitulés sont les mêmes qu'à ma fac, je me dis que peut-être tu as une matière de droit pénal spécial, qui est aussi au programme de l'examen d'huissier.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Huissier_de_justice

Voilà, perso je dirais que ton choix est pas mal au regard du programme, ça ne vaut pas grand chose mais je ne peux pas t'aider plus ! (image not found or type unknown)

Par **xoxo**, le **14/07/2010** à **21:59**

je te remercie de ta réponse rapide (je dois m'inscrire d'ici la fin de semaine histoire d'avoir plus de choix niveau horaire de TD)

j'ai bien du droit pénal spécial, mais comment dire, le professeur joue énormément (en tout cas pour moi) et c'est le même que j'ai eu cette année en droit pénal général et aucune méthode, (du moins toutes différentes selon le professeur et les chargés de TD), des cas pratiques impossibles à finir en 3h, des notes baissées de moitié pour certains de mes amis (et pour moi de 2 points ce qui est énorme sur 20!) sans forcément d'explications. bref le pénal

en soit c'est intéressant, mais pour toutes ces raisons, je vais m'en privé 

Par **Yn**, le **15/07/2010** à **21:32**

Salut,

Je pense que le droit des sociétés, même s'il est important (et intéressant) n'a pas forcément une place prépondérante vu tes objectifs. Je te conseille plutôt de prendre le régime des obligations en TD qui est la suite directe du droit des obligations étudié en L2, surtout si tu ne souhaites pas t'enfermer dans un domaine comme tu le dis.

Si tu te spécialises (j'entends prendre les matières en TD) en droit des sociétés, je pense que tu orientes déjà fortement ton choix de master. Je pense que le civil en majeur et les affaires en mineures serait un meilleur choix.

N'hésite pas si tu souhaites que je t'explique un peu ce que contiennent ces différentes matières.

Par **xoxo**, le **18/07/2010** à **19:50**

merci pour ton avis, malheureusement, je l'ai eu trop tard, j'ai dû m'inscrire il y a quelques jours... Et j'ai pris droit des sociétés (à la base je voulais prendre société et social en TD) cependant, si tu peux m'éclairer sur le contenu de chaque matière que je vais aborder cette année, ça serait vraiment avec plaisir histoire que je commence à me préparer ou que je sache au moins à quoi m'attendre. Donc les matières seraient droit social, société, droit communautaire, histoire du droit privé, RGO et régimes matrimoniaux pour le 1er semestre. pour le second semestre: on garde société et social puis on ajoute droit des successions, droit de la famille, libertés fondamentales, droit de la consommation.

Tout avis est bon à prendre 

J'espère que mon choix droit des sociétés n'oriente pas déjà "fortement" mon choix de master

comme tu l'as dit précédemment ...